

## EHPAD Les Jasmins de Cabrol

### Tableau des mesures administratives définitives

Le rapport rédigé par la mission d'inspection fait état de constats. Ceux-ci sont formulés dans le corps du rapport en « **écart** » qui traduisent une non-conformité à une référence juridique opposable à l'inspecté et en « **remarques** » qui traduisent des dysfonctionnements porteurs de risques. Les propositions de mesures correctives se déclinent suivant la terminologie suivante :

	<b>Existence d'un risque majeur</b>	<b>Absence de risque majeur</b>
<b>Ecart</b>	Proposition d' <b>injonction</b> en lien avec un dispositif de suites codifié.	Proposition de <b>prescription</b>
<b>Remarque</b>	Proposition d' <b>injonction</b> en lien avec un dispositif de bonnes pratiques adossé aux données acquises de la science.	Proposition de <b>recommandation</b>

**Pour rappel** : conformément à l'article L313-14 du code de l'action sociale et des familles (CASF) lorsque les conditions d'installation, d'organisation ou de fonctionnement de l'établissement, du service ou du lieu de vie et d'accueil méconnaissent les dispositions du présent code ou présentent des risques susceptibles d'affecter la prise en charge des personnes accueillies ou accompagnées ou le respect de leurs droits, l'autorité compétente en vertu de l'article L. 313-13 peut enjoindre au gestionnaire d'y remédier, dans un délai qu'elle fixe.

Cette injonction peut inclure des mesures de réorganisation ou relatives à l'admission de nouveaux bénéficiaires et, le cas échéant, des mesures individuelles conservatoires, en application du code du travail ou des accords collectifs.

**Nota bene : les délais de mise en œuvre indiqués dans le tableau courrent à compter de la réception par l'inspecté, d'un courrier actant la fin de la période contradictoire et le début de la mise en œuvre des décisions.**

## Recommandations

Recommandations	Libellé	Référence au rapport	Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché	[REDACTED]		Maintien / levée / modification de la mesure
1	Transmettre la répartition du temps de travail de la directrice correspondant à ses différents postes.	Remarque n°1	1 mois	[REDACTED]	[REDACTED]	<b>Recommandation levée</b>
2	Engager l'IDE cadre à suivre la formation correspondante aux missions de coordination et fournir une attestation d'inscription.	Remarque n°2	6 mois	[REDACTED]	[REDACTED]	<b>Recommandation maintenue</b> Dans l'attente de la transmission du document.

Recommandations	Libellé	Référence au rapport	Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché	Maintien / levée / modification de la mesure
3	Formaliser les comptes rendus de CODIR de façon à en faire un outil stratégique pour l'établissement.	Remarque n°3	3 mois	Recommandation levée
4	Transmettre un seul livret d'accueil complet.	Remarque n°4	6 mois	Recommandation levée

Recommandations	Libellé	Référence au rapport	Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché		Maintien / levée / modification de la mesure
5	Revoir le planning de l'équipe soignante afin d'assurer une bonne circulation de l'information entre équipes.	Remarque n°5	6 mois		Recommandation levée

		Remarque n°6			
6	Procéder au recrutement de personnel soignant diplômé. Sécuriser la fonction soignante en mettant en place un dispositif de veille et de suivi de l'absentéisme et du turn-over, en analysant leurs causes et en élaborant un plan d'actions correctives. Une attention particulière devra être portée à l'attractivité des salaires, aux plannings (amplitude ; temps de coupure) et aux dispositifs de formation et de montée en compétence.	6 mois			<p><b>Recommandation levée</b></p> <p>La mission prend acte de l'engagement de l'établissement.</p> <p>Toutefois, une attention particulière et continue devra être apportée sur le volet RH.</p>

The image consists of a black rectangular background on the right side. On the left side, there is a large white area with a few thin black vertical lines. Several white horizontal bars of different lengths are positioned on the right side, extending from the right edge towards the center. These bars are located within the black rectangular area.

Recommandations	Libellé	Référence au rapport	Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché		Maintien / levée / modification de la mesure
7	Positionner un personnel au sein de l'UVP la nuit afin de garantir la sécurité des usagers.	Remarque n°7	1 mois		Recommandation levée